



Contacteur un médecin d'Anatomie et Cytologie Pathologiques pour un examen extemporané en dehors des horaires d'ouverture du service

Codification : LBM IT 00630

Version : 03

Emetteur : ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES

Date d'application : 23/10/2018

Modifications depuis la version précédente

23/10/2018 03 Changement de circuit de validation
Revu le 23/10/2020 par NRL sans modification
13/11/2015 02 changement de cadre et de circuit de validation
20/12/2013 01 Création du document

But et objet

Cette instruction de travail a pour but :

- de décrire les modalités d'appel d'un pathologiste en cas de demande d'examen extemporané en dehors des heures d'ouverture du Service d'ACP (lundi au vendredi : 8h00-18H00).

Il est important de rappeler que les appels hors horaires d'ouverture du service d'ACP se font sur le volontariat.
Les 2 pathologistes volontaires sont les Dr B. TURLIN et Pr N. RIOUX-LECLERCQ.

Exigences à appliquer

NF EN ISO 15189 (version 2012)\5 Exigences techniques\5. 4 Processus préanalytiques

Responsabilités

Services impliqués au sein du CHU de RENNES :
- Le service ACP : Dr B. TURLIN et Pr N. RIOUX-LECLERCQ
- Le standard (DIFSI)

Définitions

Actions et méthodes

Le médecin demandeur doit contacter le standard qui appellera l'un ou l'autre des deux pathologistes (n° portable et/ou n° domicile).

Le personnel du standard sur appel du clinicien doit essayer de joindre l'un ou l'autre des deux pathologistes soit sur leur numéro portable, soit à leur domicile.

- **le Docteur B. TURLIN**
- Numéro domicile : **02.23.35.10.16**
- Numéro portable : **06 28 36 23 90**

- **Le Pr N. RIOUX-LECLERCQ**
- Numéro domicile : **02.99.36.04.52**
- Numéro portable : **06.13.23.20.82**

Les numéros de téléphone ne doivent pas être communiqués aux services cliniques.

Ces déplacements, sur appel exceptionnel, se faisant sur la base du volontariat, il peut arriver que les deux pathologistes soient absents en même temps : dans ce cas l'examen extemporané ne pourra avoir lieu.

Documentation et renvois

Enregistrements



**Contacteur un médecin d'Anatomie et Cytologie
Pathologiques pour un examen extemporané en dehors des
horaires d'ouverture du service**

Codification : LBM IT 00630

Version : 03

Emetteur : ANATOMIE ET CYTOLOGIE PATHOLOGIQUES

Date d'application : 23/10/2018

Rédaction : NATHALIE RIOUX-LECLERCQ
Vérification sur le fond : BRUNO TURLIN
Vérification sur la forme : NATHALIE BERNARD
Approbation : NATHALIE RIOUX-LECLERCQ